

États financiers de

FUTURPRENEUR CANADA

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2022



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100, New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de Futurpreneur Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Futurpreneur Canada (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2022;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Page 2

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



Page 3

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;



Page 4

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 20 juillet 2022

FUTURPRENEUR CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars 2022, avec les informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 734 891 \$	15 381 837 \$
Apports à recevoir et débiteurs	184 670	158 583
Tranche des prêts échéant à moins de un an (note 2)	12 506 099	12 947 641
Intérêts courus à recevoir	116 165	95 960
Frais payés d'avance	382 370	219 688
	<u>24 924 195</u>	<u>28 803 709</u>
Prêts (note 2)	22 420 801	18 085 092
Immobilisations (note 3)	93 689	112 475
	<u>47 438 685 \$</u>	<u>47 001 276 \$</u>

Passif et actif net

Passif à court terme		
Dette bancaire (note 4)	4 145 000 \$	5 080 210 \$
Créditeurs et charges à payer	848 530	887 579
Apports reportés (note 5)	787 428	939 288
	<u>5 780 958</u>	<u>6 907 077</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	93 689	112 475
Non affecté	30 064 038	28 481 724
Grevé d'une affectation interne (note 6)	11 500 000	11 500 000
	<u>41 657 727</u>	<u>40 094 199</u>
Engagements (note 8)		
	<u>47 438 685 \$</u>	<u>47 001 276 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,


_____, administrateur

Valerie Fox
_____, administrateur

FUTURPRENEUR CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Produits		
Apports et commandites (note 5)	11 432 977 \$	28 915 971 \$
Intérêts sur prêts	2 253 457	2 035 669
Commissions sur prêts	694 426	585 931
Placements	34 786	86 066
Autres (notes 4 et 9)	701 023	567 169
	<u>15 116 669</u>	<u>32 190 806</u>
Charges (note 7)		
Programmes entrepreneuriaux	9 092 657	17 079 202
Initiatives de sensibilisation	1 204 195	1 114 455
Préparation de la collecte de fonds	717 121	770 527
Administration	2 539 168	2 197 488
	<u>13 553 141</u>	<u>21 161 672</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>1 563 528 \$</u>	<u>11 029 134 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FUTURPRENEUR CANADA

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives pour 2021

				2022	2021
	Investi en immobilisations	Non affecté	Grevé d'une affectation interne	Total	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	112 475 \$	28 481 724 \$	11 500 000 \$	40 094 199 \$	29 065 065 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(119 276)	1 682 804	–	1 563 528	11 029 134
Achat d'immobilisations	100 490	(100 490)	–	–	–
Actif net à la clôture de l'exercice	93 689 \$	30 064 038 \$	11 500 000 \$	41 657 727 \$	40 094 199 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FUTURPRENEUR CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022, avec les informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Rentrées de fonds liées aux apports et commandites	11 956 054 \$	30 449 829 \$
Revenus de placement reçus aux fins d'exploitation	34 786	86 066
Rentrées de fonds provenant des paiements de capital	12 757 799	10 727 427
Revenu reçu provenant des intérêts et des commissions sur prêts	2 927 677	2 612 970
Avances sur prêts	(13 684 500)	(22 507 500)
Avances sur prêts du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es	(4 170 000)	(30 000)
Sorties de fonds – charges salariales	(9 584 607)	(8 559 112)
Sorties de fonds – charges d'exploitation	(2 848 455)	(7 420 487)
	(2 611 246)	5 359 193
Financement		
Diminution de la dette bancaire	(935 210)	(944 236)
Investissement		
Achat d'immobilisations	(100 490)	(66 112)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3 646 946)	4 348 845
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	15 381 837	11 032 992
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	11 734 891 \$	15 381 837 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

Futurpreneur Canada (l'« Organisme ») est un organisme sans but lucratif qui est financé au moyen de partenariats entre les secteurs public et privé et qui a pour objectif de fournir du mentorat, du soutien aux entreprises et du financement aux jeunes entrepreneurs canadiens qui créent de nouvelles entreprises. L'Organisme a été prorogé en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* en avril 2014.

L'Organisme est un organisme sans but lucratif enregistré exonéré de l'impôt.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif figurant à la Partie III du Manuel de Comptables Professionnels Agréés du Canada. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des placements dans des parts de comptes d'épargne à intérêt élevé.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'Organisme a choisi de comptabiliser les placements autres que dans des titres de capitaux propres à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'Organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'Organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'Organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

c) Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports, y compris les apports de sociétés et les subventions gouvernementales. Les subventions gouvernementales et les commandites de sociétés sont comptabilisées en produits à l'exercice au cours duquel les charges connexes ont été comptabilisées où les restrictions en matière de dépenses ont été respectées.

Le revenu de placement, qui comprend les intérêts, est comptabilisé à l'état des résultats à mesure qu'il est gagné.

d) Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour perte attribuable aux prêts.

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour tous les prêts, sauf pour les prêts classés comme étant des prêts douteux. Un prêt est classé comme douteux lorsque, selon la direction, le recouvrement en temps opportun du montant total du capital et des intérêts n'est plus raisonnablement assuré. Les prêts douteux sont radiés. Les intérêts reçus sur un prêt après sa classification comme étant un prêt douteux ne sont pas comptabilisés à titre de revenus. Les montants recouverts après que des prêts ont été radiés sont compensés et portés en diminution de la provision pour pertes sur prêts.

Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Provision pour pertes sur prêts

La direction de l'Organisme a établi et maintient une provision pour pertes sur prêts qui reflète la meilleure estimation possible des pertes sur prêts compte tenu des conditions en cours. La provision pour pertes sur prêts est portée en diminution des prêts pour obtenir une valeur comptable nette.

f) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes.

Ordinateurs et logiciel	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée de vie utile, selon la moins longue des deux

g) Apports en nature

Les montants des apports reçus sous forme de fournitures et de services sont comptabilisés dans les états financiers seulement lorsqu'une méthode objective permet de calculer la valeur de ces services et que ces fournitures et ces services auraient, dans d'autres circonstances, été acquis.

h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. L'élément le plus important pour lequel la direction fait des estimations est la provision pour pertes sur prêts. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Répartition des charges

L'Organisme classe ses activités selon quatre fonctions principales : programmes entrepreneuriaux, initiatives de sensibilisation, préparation de la collecte de fonds et administration. Le coût de chaque fonction comprend les coûts directs liés à ces fonctions, soit les charges salariales, les autres charges directes et les attributions.

Les charges salariales sont attribuées au besoin si une activité touche plus d'une fonction.

L'Organisme engage un certain nombre de coûts indirects partagés et de charges d'exploitation et autres charges communes qui ont trait à plus d'une fonction, qu'il attribue. Ces coûts comprennent les frais de gestion et de personnel administratif, les coûts liés à l'occupation, d'autres charges d'exploitation et l'amortissement, lesquels sont indirectement ou uniquement attribuables à une fonction spécifique. Ces coûts sont attribués selon un pourcentage établi en fonction de la quote-part, ou de la totalité de tout autre coût direct, qui est attribuable à la fonction.

2. Prêts

L'échéance des prêts est de quatre à cinq ans et le remboursement du capital n'est pas exigé avant la fin de la première année.

	2022	2021
Total des prêts	34 926 900 \$	31 032 733 \$
Moins la tranche à moins de un an	12 506 099	12 947 641
Total de la tranche à long terme	22 420 801 \$	18 085 092 \$

Les prêts se présentent comme suit :

- Les prêts sont constitués de prêts non garantis à taux variable (allant du taux préférentiel au taux préférentiel majoré de 3,75 %) accordés à de jeunes entrepreneurs pour la création de nouvelles entreprises. Le montant d'un prêt initial est d'au plus 20 000 \$.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

2. Prêts (suite)

Le tableau qui suit présente le portefeuille de prêts de l'Organisme (compte non tenu des prêts du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es) selon les dates d'échéance de paiement.

2022	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Total
Prêts	12 060 661 \$	11 709 443 \$	17 252 428 \$	41 022 532 \$
Provision pour pertes sur prêts				(10 255 633)
Prêts, déduction faite de la provision				30 766 899
Moins la tranche échéant à moins de un an				12 060 661
Prêts à long terme				18 706 238 \$

2021	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Total
Prêts	12 917 641 \$	10 800 036 \$	17 619 302 \$	41 336 979 \$
Provision pour pertes sur prêts				(10 334 246)
Prêts, déduction faite de la provision				31 002 733
Moins la tranche échéant à moins de un an				12 917 641
Prêts à long terme				18 085 092 \$

La juste valeur des prêts se rapproche de la valeur comptable des prêts, déduction faite de la provision, et elle est calculée selon les montants futurs estimatifs des flux de trésorerie.

Le tableau qui suit présente la provision générale pour pertes sur prêts.

	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	10 334 246 \$	6 134 274 \$
Radiations, déduction faite des montants recouverts appliqués à la provision	(1 100 665)	(1 019 751)
Charge attribuable à une perte sur prêts	1 022 052	5 219 723
Solde à la clôture de l'exercice	10 255 633 \$	10 334 246 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

2. Prêts (suite)

- b) En mars 2021, l'Organisme a mis sur pied le Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es. Dans le cadre de ce programme, le montant maximal d'un prêt initial est de 40 000 \$. Le montant des remboursements de la ligne de crédit de la Banque Royale du Canada (« RBC ») est limité au produit reçu au titre des paiements d'intérêt sur les prêts et des remboursements du principal liés au Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es et ces remboursements seront effectués à mesure qu'ils sont reçus par l'Organisme. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur prêts n'est requise pour ces prêts.

Le tableau qui suit présente le portefeuille de prêts du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es de l'Organisme selon les dates d'échéance de paiement.

2022	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Total
Prêts	445 438 \$	1 040 000 \$	2 674 563 \$	4 160 001 \$
Moins la tranche échéant à moins de un an				445 438
Prêts à long terme				3 714 563 \$

3. Immobilisations

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Ordinateurs et logiciel	1 612 461 \$	1 524 084 \$	88 377 \$	105 723 \$
Mobilier de bureau	166 912	161 600	5 312	6 752
Améliorations locatives	309 681	309 681	–	–
	2 089 054 \$	1 995 365 \$	93 689 \$	112 475 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

4. Dette bancaire

a) Banque de développement du Canada (« BDC »)

i) Facilité de crédit

Le 29 septembre 2017, l'Organisme a signé une lettre d'offre avec la BDC concernant une facilité de crédit renouvelable à vue de 20 millions de dollars. Le 23 mars 2021, l'Organisme a signé une version révisée de la lettre d'offre visant la modification de certaines modalités et conditions afférentes à la facilité de crédit. Conformément à la modification du 23 mars 2021, la limite des emprunts est passée de 20 millions de dollars à 10 millions de dollars et il a été convenu que les clauses restrictives liées aux emprunts ne devraient pas s'appliquer aux prêts du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es financé par la RBC puisque ces prêts sont constatés à titre d'initiatives spéciales. La facilité de crédit porte intérêt au taux de base variable de BDC, minoré d'un écart de 2,74 % par année, plus une commission d'attente de 0,07 % par année grevant la partie non utilisée de la facilité de crédit. La facilité de crédit est remboursable à vue et est garantie par un contrat de garantie générale constituant un droit de premier rang exclusif grevant toutes les propriétés de l'Organisme, notamment les droits de l'Organisme relativement aux prêts, exclusion faite des actifs au titre des initiatives spéciales comme le Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es.

Au 31 mars 2022, l'Organisme n'avait prélevé aucun montant (5 050 210 \$ en 2021) sur la facilité de crédit. Les montants prélevés, le cas échéant, sont utilisés pour prêter du capital aux jeunes entrepreneurs. Conformément aux modalités de la facilité de crédit, l'Organisme doit respecter certaines clauses restrictives. Aux 31 mars 2022 et 2021, l'Organisme respectait ces clauses restrictives.

ii) Entente conjointe

Le 19 mars 2021, l'Organisme a signé une version révisée et retraitée de l'entente conjointe contractée avec BDC visant à fournir un financement supplémentaire aux candidats admissibles de l'Organisme. La contribution totale de BDC ne doit pas excéder 60 millions de dollars.

Les autres produits comprennent des frais reçus de BDC de 448 252 \$ (425 873 \$ en 2021).

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

4. Dette bancaire (suite)

b) RBC

Le 23 mars 2021, l'Organisme a conclu une convention de crédit avec la RBC visant une facilité de crédit à vue renouvelable de 3 millions de dollars afin de financer des prêts effectués par l'Organisme aux termes du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es. Conformément à une modification datée du 30 novembre 2021, le montant de la facilité de crédit est passé de 3 000 000 \$ à 6 000 000 \$. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel de la RBC majoré de 3,75 % sur le solde en cours de la facilité de crédit. Le recours de la RBC pour recouvrer auprès de l'Organisme tous les montants aux termes de cette convention se limite à recevoir le produit des paiements d'intérêt sur les prêts et les remboursements en principal liés au Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es à mesure qu'ils sont reçus par l'Organisme. La facilité de crédit est remboursable à vue et est garantie par une convention de sûreté qui constitue un droit de premier rang grevant tous les prêts au titre du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es financés aux termes de la facilité de crédit de la RBC.

Au 31 mars 2022, l'Organisme a prélevé 4 145 000 \$ (30 000 \$ en 2021) sur cette facilité de crédit.

5. Apports reportés

L'Organisme a reçu plusieurs subventions du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et plusieurs commandites de sociétés. Le montant des apports et des commandites n'ayant pas encore été constaté à titre de produits s'établit comme suit.

	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	939 288 \$	504 665 \$
Apports et commandites reçues	10 315 468	29 232 000
Montants constatés à titre d'apports et de commandites	(10 467 328)	(28 797 377)
Solde à la clôture de l'exercice	787 428 \$	939 288 \$

6. Actif net grevé d'une affectation interne

Au cours de 2015, le conseil d'administration a approuvé le transfert d'une somme de 11 500 000 \$ de l'actif net non affecté à l'actif net grevé d'une affectation interne. L'actif net grevé d'une affectation interne servira aux activités de fonctionnement futures et aux ressources nécessaires pour le financement de nouvelles entreprises en démarrage.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

7. Charges par fonctions

2022	Programmes entrepreneuriaux	Initiatives de sensibilisation	Préparation de la collecte de fonds	Administration	Total
Charges salariales	6 565 435 \$	731 034 \$	539 032 \$	1 749 106 \$	9 584 607 \$
Coûts liés à la commercialisation	495 758	297 490	75	364	793 687
Coûts liés aux programmes	379 266	120 018	138 321	177 512	815 117
Coûts liés à l'occupation et à l'exploitation	542 471	46 917	33 931	590 563	1 213 882
Amortissement	83 155	8 736	5 762	21 623	119 276
Charge attribuable à une perte sur prêts	1 022 052	—	—	—	1 022 052
Charge au titre du programme de soutien lié à la COVID-19	4 520	—	—	—	4 520
	9 092 657 \$	1 204 195 \$	717 121 \$	2 539 168 \$	13 553 141 \$

2021	Programmes entrepreneuriaux	Initiatives de sensibilisation	Préparation de la collecte de fonds	Administration	Total
Charges salariales	5 575 420 \$	805 417 \$	631 294 \$	1 546 981 \$	8 559 112 \$
Coûts liés à la commercialisation	151 448	156 940	—	—	308 388
Coûts liés aux programmes	281 339	121 165	111 475	127 329	641 308
Coûts liés à l'occupation et à l'exploitation	617 398	26 208	24 015	512 195	1 179 816
Amortissement	94 402	4 725	3 743	10 983	113 853
Charge attribuable à une perte sur prêts	5 227 223	—	—	—	5 227 223
Charge au titre du programme de soutien lié à la COVID-19	5 131 972	—	—	—	5 131 972
	17 079 202 \$	1 114 455 \$	770 527 \$	2 197 488 \$	21 161 672 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

8. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements aux termes de contrats de location-exploitation pris par l'Organisme à l'égard de son équipement et de ses locaux.

2023	1 108 500 \$
2024	810 000
2025	743 800
2026	715 300
2027	735 600
Par la suite	2 167 700
	<hr/>
	6 280 900 \$

9. Opérations entre apparentés

Opérations avec la Fondation Futurpreneur (FF)

L'Organisme entretient une relation de nature économique avec la FF. La FF est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en date du 1^{er} avril 2012. L'Organisme fournit un soutien administratif et des installations à la FF. La FF a pour objectif de faire progresser l'éducation axée sur le perfectionnement des compétences personnelles, des compétences en affaires et sur l'entrepreneuriat, et de faire progresser l'éducation par la recherche sur l'entrepreneuriat et la publication des résultats utiles tirés d'une telle recherche.

Au cours de l'exercice, l'Organisme a administré un programme au nom de FF. Le total des coûts liés aux programmes s'est établi 249 996 \$ (239 467 \$ en 2021).

Les données financières de la FF n'ont pas été consolidées dans les états financiers de l'Organisme. Le tableau qui suit donne un résumé des données financières de la FF.

État de la situation financière

	2022	2021
Actif	515 608 \$	258 260 \$
Passif	122 803	122 176
Actif net	<hr/> 392 805 \$	<hr/> 136 084 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

9. Opérations entre apparentés (suite)

État des résultats

	2022	2021
Produits	525 384 \$	262 497 \$
Charges	268 663	251 196
Excédent des produits sur les charges	256 721 \$	11 301 \$

État des flux de trésorerie

	2022	2021
Activités d'exploitation	257 106 \$	(238 656) \$
Augmentation (diminution) de la trésorerie	257 106	(238 656)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	257 057	495 713
Trésorerie à la clôture de l'exercice	514 163 \$	257 057 \$

10. Gestion des risques financiers

L'Organisme est exposé aux risques de crédit et de liquidité en raison de la nature de ses activités. L'Organisme est d'avis qu'il n'est pas exposé à d'importants risques de taux d'intérêt et risques de marché découlant de ses instruments financiers. Le programme global de gestion du risque et les pratiques commerciales de l'Organisme tendent à limiter toute incidence défavorable que pourraient avoir ces risques sur la performance de l'Organisme. Les mesures prises au Canada en raison de la COVID-19 y ont bouleversé les activités commerciales et ont eu de graves conséquences économiques pour les petites entreprises, particulièrement pour les entreprises en démarrage considérées comme des commerces qui représentent une part importante des jeunes entrepreneurs qui ont recours aux services de l'Organisme.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

10. Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité que des emprunteurs manquent à leurs obligations financières. L'Organisme atténue ce risque en limitant les montants des prêts accordés aux entrepreneurs individuels et en recrutant du personnel ayant les compétences nécessaires pour évaluer la qualité des demandes de prêt soumises par les entrepreneurs. L'Organisme offre un programme de mentorat obligatoire tout en effectuant les procédures individuelles de contrôle diligent et d'approbation du crédit pour toutes les demandes reçues des entrepreneurs individuels afin d'atténuer tout autre risque financier éventuel après que les prêts ont été versés.

En 2021, l'Organisme a évalué l'incidence de la COVID-19 sur sa provision pour pertes sur prêts et est arrivé à la conclusion que l'incidence de la COVID-19 sur le solde de clôture des prêts sera supérieure aux exercices qui ont précédé la pandémie de COVID-19, et ce, malgré les programmes d'aide en lien avec la COVID-19. Ainsi, l'Organisme a conservé une provision pour pertes sur prêts plus élevée, soit de 25 % (25 % en 2021; 20 % en 2020).

b) Risque de liquidité

L'Organisme gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus de manière à s'assurer qu'elle disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance.